

Aménager sa commune rurale

Les formes d'urbanisation en milieu rural

Nos campagnes font aujourd'hui face à de profondes mutations, appelant des changements importants dans la manière de concevoir l'aménagement. Dans ce contexte mouvant, comment répondre aux nouvelles attentes en matière de préservation des terres agricoles, de place réservée à la nature, de dépense énergétique, d'accueil d'habitat ? Comment répondre à ces questions dans le respect de l'identité des communes rurales ?

Cette formation d'une demi-journée chacun s'adresse aux élus et secrétaires de mairies des communes rurales, souhaitant s'initier à l'aménagement ou approfondir leurs compétences. L'objectif est de donner les clés pour intégrer les nouvelles constructions dans les villages, en extension ou densification. Les principes d'aménagement, de l'échelle du village à celle de la parcelle, seront explicités et illustrés de cas concrets.

Objet de la formation

- Discerner les enjeux spécifiques de l'aménagement en milieu rural
- Expliciter les principes d'aménagement pour encadrer les nouvelles constructions

Publics ciblés et prérequis

Public : Elus, secrétaires de mairie.

Le suivi de la formation ne nécessite pas de prérequis particulier de la part des stagiaires.

Compétences développées

- Pouvoir déterminer quelles sont ses marges de manœuvre pour développer sa commune

Tarif

300 € nets par stagiaire

Formalités pratiques

Date, horaires et lieu de la formation

Date et horaires : **14 octobre 2021**, de 14h00 à 18h00, soit 4 heures de formation.

Lieu de la formation : **Hôtel du Département de l'Eure** – 14 bd Georges Chauvin – 27000 EVREUX

Date limite d'inscription et nombre de participants

Date limite d'inscription : 30 septembre 2021

Nombre de participants : 10 stagiaires minimum, 25 stagiaires maximum

Programme

1. Les caractéristiques urbaines, architecturales et paysagères des bourgs et villages dans l'Eure

L'inscription des bourgs et villages de plateau, de vallée et de bocage dans leur territoire. Les formes d'extension et de densification dans le respect de l'ossature villageoise.

2. Comment intégrer les nouvelles constructions ?

Les formes urbaines aujourd'hui : l'organisation parcellaire, l'implantation du bâti et l'aménagement des clôtures.

3. A quoi on tient pour un aménagement sobre ?

Les facteurs d'économie et de sobriété dans l'aménagement des espaces publics : la place du piéton et la gestion des eaux pluviales.

Moyens pédagogiques

Principe

La formation commence par la présentation des notions importantes à connaître, éclairée de cas concrets tirés des expériences des intervenants et mis en débat avec les stagiaires. La deuxième moitié du module de formation consiste en une mise en pratique sous forme d'atelier en groupes. Les stagiaires y sont invités à utiliser les notions abordées précédemment pour voir comment les appliquer et mieux se les approprier.

Moyens de suivi de la formation

L'évaluation des acquis des stagiaires se déroulera tout au long de la formation grâce aux exercices

pratiques qui permettront d'évaluer l'appropriation des notions et outils par les stagiaires. Par ailleurs, une évaluation globale clôture chaque module de formation au regard des objectifs de chacun.

Des feuilles d'émargement seront distribuées pour s'assurer de la présence des stagiaires, signées par demies-journées par les stagiaires et contresignées par les formateurs.

Formateurs

Christine BOISSEAU, Responsable formation et urbaniste OPQU au CAUE27.

Jean-Marc COUBE, paysagiste au CAUE27

Renseignements et inscriptions

Contacts

Christine BOISSEAU, Responsable pédagogique : formation@caue27.fr – 02 32 33 42 43

Géraldine DECTOT, Responsable administrative : formation@caue27.fr – 02 32 33 15 78

Conditions générales de vente et règlement intérieur

L'inscription d'un stagiaire à une formation suppose acceptation des conditions générales de vente et du règlement intérieur des formations du CAUE27, consultables grâce au lien suivant : <https://www.caue-formation.fr/documents>.

Votre organisme de formation

CAUE27
22 rue Joséphine – 27000 EVREUX
www.caue27.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 28 27 01955 27 auprès du préfet de région de Normandie. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.



Depuis le 6 novembre 2017, le CAUE est référencé dans Datadock, attestant ainsi de la qualité de ses actions de formation. Les formations du CAUE27 sont donc référencables et finançables par les OPCA.

Le CAUE27 dispose de droit de l'agrément du Conseil National de la Formation des Elus Locaux (CNFEL) en application de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine.

SIRET : 317 220 085 00045